

Compte rendu Conseil municipal 01 du 26 mars 2025

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés: M. DUMONT Julien (Pouvoir à M. MOINEAU) – Mme DUFOUR Emmanuelle (Pouvoir à Mme BAGLAND)

Absents excusés en début de séance : M. CAUDE Julien, arrivé à 20h10, a pris part aux votes à partir du sujet n°2 – Mme CORBASSON Christine, pouvoir à M. CHAUMERON, arrivée à 20h50, a pris part aux votes à partir du sujet n°9

Mme PETROZ a été nommée secrétaire de séance.

• Indemnités des agents recenseurs

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de fixer la rémunération des 3 agents recenseurs qui ont été recrutés. L'Etat attribue une dotation forfaitaire d'un montant de 2 151€ pour l'ensemble des agents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. MOINEAU), fixe le montant de l'indemnité versée à chacun des agents recenseurs à 800€. Les cotisations CSG et RDS seront déduites de cette rémunération.

[Arrivée de M. CAUDE]

• Ouverture des crédits d'investissement 2025

M. le Maire rappelle que la collectivité peut procéder au paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice, sous réserve de ne pas dépasser 25% du montants des crédits d'investissement votés lors de l'exercice précédent, soit 1 227 454,70€ au budget 2024. Soit un montant maximum de 306 863,67€.

Afin de régler les opérations en cours, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à des dépenses d'investissement pour un montant de 245 000€.

• Convention avec le Centre de gestion pour le suivi et la liquidation des dossiers retraites des agents

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'adhésion au service payant, selon le tarif fixé par délibération du Centre de gestion et de la prestation retraite du Centre de gestion de la FPT du Loiret pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents et autorise M. le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants dans le cadre de l'une de ces procédures.

• Tarifs Salle polyvalente au 1^{er} janvier 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de location pour 2026
- Maintient la décision de limiter à 5 le nombre de jours de location qui supprimeront les activités hebdomadaires de chaque association
- Maintient une manifestation gratuite par an pour les associations dont le siège social est à Saint Maurice sur Fessard selon les conditions suivantes : avoir un an révolu d'existence à la date de location – offrir des animations au public durant l'année civile – la gratuité concerne uniquement la location de la salle (les options éventuelles : ménage, forfait repas, chambre froide, meuble chauffant ne sont pas comprises dans la gratuité)
- Détermine la liste des associations pouvant prétendre à une gratuité par an

- Autorise M. le Maire à déterminer éventuellement le cas de la gratuité

[Tarifs à retrouver à partir de la page d'accueil dans « VIE LOCALE>SALLE POLYVALENTE>TARIFS 2026]

• Tarifs de cantine année scolaire 2025/2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs 2024/2025 pour la rentrée 2025/2026. Prix du repas pour les enfants 4,30€ et pour les enseignants ou pour les enfants qui ne mangent pas régulièrement 5,95€.

• Tarifs de garderie périscolaire 2025/2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter pour l'année scolaire 2025/2026 le tarif forfaitaire de la garderie du matin à 2,50€ et ceux du soir à 1,60€ de 16h30 à 17h30 – 2,60€ de 16h30 à 18h30 – 3,20€ de 16h30 à 19h30

• Tarifs ALSH du mercredi pour l'année scolaire 2025/2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs pour 2025/2026 comme suit :

Quotient Familial CAF	Journée 7h30 à 18h avec possibilité de départ à partir de 17h	½ journée avec repas 7h30 à 13h00	Après-Midi sans repas 13h00 à 17h00-18h00
0 à 499	8,10 €	5,60 €	2,50 €
500 à 699	10,60 €	7,40 €	4,00 €
700 à 849	13,60 €	10,60 €	7,00 €
850 à 999	15,80 €	12,10 €	8,50 €
1000 à 1200	17,90 €	14,10 €	10,50 €
au-delà 1200	19,40 €	15,70 €	12,00 €

• Alignement – Rue de la Varenne – Parcelle ZB 38 pour partir renommée ZB 582

M. le Maire expose que dans le cadre de la vente de la parcelle ZB 38, rue de la Varenne, il est nécessaire de procéder à une rétrocession de terrain au profit de la commune au droit de la propriété cadastrée ZB 582 (ZB 38 en partie avant division), afin de procéder à un alignement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en application l'alignement de la propriété ZB 582, d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 103m² nécessaire à la mise en alignement et fixe le prix d'achat du terrain à l'euro symbolique.

• Attribution des subventions 2025 aux associations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2025 comme suit :

Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2025
Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	500,00 €
Fondation Ferme de CIRAN	100,00 €
ASSOCIATION FAMAF / ADAMA45 (Anciens élus)	50,00 €
ASSOCIATION ALZHEIMER	30,00 €
ASSOCIATION SECRETAIRE MAIRIE	60,00 €
COMITE CROIX ROUGE	50,00 €
FNACA	100,00 €

PREVENTION ROUTIERE	30,00 €
A.E.P.S. ST MAURICE	310,00 €
ASSOC. PARENTS ELEVES (APE) ST MAURICE	310,00 €
COMITE INITIATIVE LOISIRS ST MAURICE	2 600,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ST MAURICE	410,00 €
SOCIETE PECHE ST MAURICE	100,00 €
ANCIENS COMBATTANTS (Bleuets)	30,00 €
WESTERN SPIRIT	160,00 €
ASS.SAUVEGARDE PATRIMOINE ST MAURICE	160,00 €
AMITIE-RENCONTRE ENTRE LES ST-MAURICE	160,00 €
CERCIL	130,00 €
ASSOPARK	30,00 €
ASSO.BIBLIOTHEQUES SONORES	30,00 €
14 JUILLET – COMITE INITIATIVE LOISIRS ST MAURICE	1 000,00 €
TANG FIGHTER TEAM	160,00 €
PAPILLONS BLANCS MONTARGIS	50,00 €
TOTAL	6 560,00 €

[Arrivée de Mme CORBASSON]

• **Annulation de la délibération D2024-17 du 10 avril 2024 – Boulangerie – Vente du matériel**

M. le Maire informe le Conseil que les repreneurs de la boulangerie, Mme BRIDOUX et M. GONNEAU, ont cessé leur activité et que, de ce fait, ils ne se portent plus acquéreurs du matériel. Aucun versement n'a été réalisé pour le rachat de ce matériel. La commune souhaite donc annuler la transaction de vente de matériel avec Mme BRIDOUX et M. GONNEAU, annuler les écritures comptables et réintégrer ce bien au sein de l'actif communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation de la vente du matériel de la boulangerie au vu de la cessation d'activité de repreneurs, accepte l'annulation de la délibération D2024-17 du 10 avril 2024 et accepte l'annulation des écritures et la réintégration de la valeur du matériel au sein de l'actif communal.

• **Avenant n°3 – Ets VAUVELLE – Requalification du centre bourg – Phase 3 – Tranche optionnelle**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°3 pour les établissements VAUVELLE concernant le marché de requalification du centre bourg dans sa tranche optionnelle pour un montant de 8 953,45 € HT, soit 10 744,14 € TTC.

• **Approbation du rapport annuel 2024 – Eau potable**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2024 du Syndicat des eaux de Chevillon, St Maurice, Villemoutiers et Vimory concernant le prix et la qualité du service public d'eau.

• **Affaires diverses**

- M. le Maire fait part au Conseil de la conclusion du vote pour obtenir une aide financière afin de restaurer le tableau du retable. Notre commune est arrivée en tête et bénéficiera d'une subvention d'un montant de 8 000 €. Des devis seront demandés pour la restauration de cette œuvre.

- M. le Maire informe qu'une maison est en état d'abandon dans le centre bourg et qu'elle va être mise en vente. M. le Maire demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent se positionner sur l'achat de ce bien.

Après concertation, le Conseil autorise M. Le Maire à se positionner sur l'achat de ce bien

[Départ de M. CHAUMERON Christian]

- M. le Maire présente les devis reçus pour la mise aux normes de sécurité incendie au sein des bâtiments communaux. D'autres devis comparatifs seront demandés. Au vu du coût élevé, M ; le Maire préconise de procéder à cette dépense sur plusieurs années.
- M. le Maire informe le Conseil que plusieurs boulangers qui se sont positionnés pour la reprise de la boulangerie ont été reçus.
- M. le Maire présente le coût des projets à inscrire au budget 2025 pour les opérations suivantes :
- Gouttières des bâtiments communaux, estimation à 22 600 € TTC
- Panneaux photovoltaïques sur le bâtiment « activités-dojo ».
Des lignes budgétaires seront ouvertes en conséquence.
- M. le Maire informe le Conseil du suivi du dossier lié à l'implantation de l'antenne TDF. L'implantation prévue entre la commune et l'opérateur Free n'a pas été respectée et il n'a pas été tenu compte de l'emplacement défini par la commune pour l'installation de cette antenne. Une déclaration préalable a été déposée et fait l'objet d'une étude par les services instructeurs et la commune.
- M. le Maire donne la parole à M. MOINEAU afin de présenter le dossier 'Mon restau responsable » mis en place au sein de notre restaurant scolaire.